

N° 3

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

**OBJET :**  
Désignation d'un conseiller  
municipal « correspondant  
Incendie et Secours »

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du 29 Septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers  
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement  
convoqué le 23 septembre 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch,  
sous la présidence de M. THORY, Maire.

**Présents :**

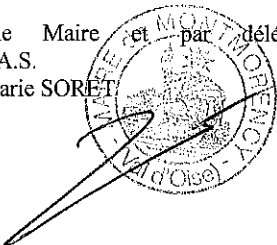
M.PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, M. SAURAY, M. DAUX,  
Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI,  
Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme  
HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, Mme DUHALDE, M. AVEAUX, M.  
WISS, Mme BODILSEN, Mme PHILIPPON, M. ESKENAZI, Mme  
CHENET, M. BOUTRON, M. ZULLI, M. DUCHÊNE.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles  
le : - 6 OCT. 2022

Publiée le : - 6 OCT. 2022

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Montmorency le : - 6 OCT. 2022

Pour le Maire et par délégation  
Le D.G.A.S.  
Anne-Marie SORET



**Absents excusés :**

Mme NOACHOVITCH.....Procuration à M. GUIRAUDET  
M. DALOYAU .....Procuration à M. BRIANCHON  
M. CUSMANO .....Procuration à M. SAURAY  
Mme GROSJEAN .....Procuration à M. ARNOULT  
M. TAYBI.....Procuration à M. PEGARD  
Mme BOEHM .....Procuration à Mme DAUBELCOUR  
Mme BONNET .....Procuration à M. ESKENAZI

**Absents**

Mme DARROUX  
M. RAUMEL

**Secrétaire de séance :**

Mme ANGELO

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

## DELIBERATION N°3

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL « CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS »**

Vu les articles L. 2121-21 et L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment les articles L 731-3 et D 731-14

Vu l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal qui exercera la fonction de correspondant incendie et secours,

Vu la présentation qui en a été faite devant la Commission d'Administration générale en date du 13 septembre 2022,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. GUIRAUDET,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

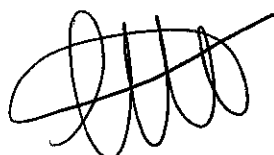
DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

DESIGNE **M. GALLIMIDI** pour exercer la fonction de correspondant incendie et secours.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Emilie ANGELO**  
Secrétaire de séance



**Maxime THORY**  
Maire de Montmorency

